

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 août 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Mario St-Charles, Gilles St-Marseille, Denis Joannette et Martin Bigras formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-08-13.239

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2009 et de séance extraordinaire du 12 août 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-08-13.240

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2009 et de la séance extraordinaire du 12 août 2009, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Nomination du maire suppléant – Monsieur Mario St-Charles**

---

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.241

DE NOMMER monsieur Mario St-Charles à titre de maire suppléant pour les trois prochains mois, soit du 14 août 2009 au 19 novembre 2009, et que ce dernier agisse également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Sylvain Sauvageau, pour ses services à titre de maire suppléant au cours des trois derniers mois.

**ADOPTÉE**

**2.2 Modification au calendrier de la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre 2009**

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2009 devait se tenir le 8 octobre ;

CONSIDÉRANT que suite à un amendement à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le conseil ne pourra plus siéger en séance ordinaire à compter du 2 octobre 2009, et ce, en raison de l'élection générale ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2009-08-13.242

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil afin de prévoir que la séance du 8 octobre 2009 soit déplacée au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**ADOPTÉE**

**2.3 Office municipal d'habitation – Approbation des états financiers 2008**

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Daniel Denis, directeur de l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes, datée du 22 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-08-13.243

D'APPROUVER le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes, préparé par monsieur André Provencher, c.g.a, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2.4 Adoption du plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, chaque organisme public et chaque municipalité de plus de 15 000 habitants a l'obligation d'adopter un plan d'action relatif à l'intégration des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire favoriser l'intégration des personnes handicapées au même titre que tous les citoyens, en prévoyant diverses mesures les visant de même que leur famille, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-08-13.244

D'ADOPTER le plan d'action 2009-2010-2011 à l'égard des personnes handicapées joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès verbaux**

- Commission sur la circulation et la toponymie du 3 juin 2009

**4. Première période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h08. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h33.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Adoption du règlement numéro 1376 – Règlement modifiant le règlement 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite règlementer le terrain de stationnement adjacent au débarcadère pour embarcations situé sur le chemin Grand-Moulin afin de prévoir des vignettes obligatoires pour le stationnement d'une remorque ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-08-13.245

D'ADOPTER le règlement numéro 1376 intitulé *Règlement modifiant le règlement 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5.2 Adoption du règlement 1377 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des services d'urgence 911**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-08-13.246

D'ADOPTER le règlement numéro 1377 intitulé *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Approbation de la liste des chèques émis – juillet 2009**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2009-08-13.247

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2009 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 567 854,28 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	737 493,96 \$

**ADOPTÉE**

**6.2 Rôle d'évaluation – Extension de la date de dépôt du rôle**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation doit être déposé durant la période qui s'échelonne au 15 août au 15 septembre qui précède le premier exercice d'un rôle triennal ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Analyse Immobilière D.M. procède actuellement à la visite complète des propriétés de la Ville et qui se prolongera au cours de la saison estivale ;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire pour le dépôt du rôle est nécessaire, puisqu'il est très difficile de visiter l'intérieur des propriétés, en raison du taux d'absence élevé des contribuables qui sont en vacances ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* la municipalité peut reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la région ont accordé un tel report ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-08-13.248

D'AUTORISER la Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. à reporter la date limite du dépôt du rôle d'évaluation au plus tard au 1<sup>er</sup> novembre 2009, rôle devant servir à la taxation pour les années financières 2010-2011-2012.

**ADOPTÉE**

**7. Greffé**

**7.1 Approbation d'acte, lot 3 967 295 et fermeture de rue**

CONSIDÉRANT la transaction et reçu-quittance intervenu le 20 décembre 2007 entre la Ville de Deux-Montagnes et la société *Habitations DM* ;

CONSIDÉRANT que le lot 3 967 295 du cadastre du Québec est désigné comme étant le prolongement de la rue Guy ;

CONSIDÉRANT que ce lot n'a jamais été envisagé à titre de rue ;

CONSIDÉRANT l'acte préparé par M<sup>e</sup> Élyse Binette ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.249

DE DÉCRÉTER la fermeture du lot 3 967 295 du cadastre du Québec à titre de rue ;

D'APPROUVER l'acte relatif au lot 3 967 295 du cadastre du Québec entre la Ville de Deux-Montagnes et la société 9135-9307 Québec inc., agissant sous le nom *Habitations DM* ;

D'AUTORISER monsieur le maire ou le maire-suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, ce document.

**ADOPTÉE**

## 8. Ressources humaines

### 8.1 Promotion de monsieur Mario Lacombe au poste de sergent détective superviseur

Considérant le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 29 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Lacombe devra compléter sa probation pour une période de 12 mois du 3 août 2009 au 3 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-08-13.250

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Mario Lacombe à la fonction de sergent détective superviseur, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, à compter du 3 août 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.141.

**ADOPTÉE**

### 8.2 Promotion de monsieur Bruno Sicotte au poste de sergent détective

Considérant le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 29 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Sicotte devra compléter sa probation pour une période de 12 mois du 26 août 2009 au 26 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles

et unanimement résolu

2009-08-13.251

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Bruno Sicotte à la fonction de sergent détective, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, à compter du 26 août 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Embauche d'une secrétaire régulière à l'essai au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 31 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.252

D'AUTORISER l'embauche de madame Nadine Perron à titre de secrétaire régulière à l'essai au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 10 août 2009, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, étant entendu que la période d'essai se terminera le 10 février 2010.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.211.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Embauche d'une répartitrice régulière à l'essai**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 29 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2009-08-13.253

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Catherine Rousseau à titre de répartitrice régulière à l'essai, à compter du 3 août 2009 au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, étant entendu que la période d'essai se terminera le 3 février 2010.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.211.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Confirmation de la permanence de madame Mylène Patenaude au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 29 juillet 2009 ;

Supprimé : G:\Greffe\2009\Conseil\Seances\Procès verbaux\2009\ Séance\_2009\_08\_12\_extraordinaire.doc

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-08-13.254

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Mylène Patenaude dans ses fonctions de secrétaire régulière au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 27 juillet 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.211.00.141.

**ADOPTÉE**

### **Services aux citoyens**

#### **9. Urbanisme**

##### **9.1 Approbation de plans – PIIA – 1401, chemin d'Oka**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant les aménagements paysagés de l'immeuble situé au 1401, chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-08-06.044 du 6 août 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-08-13.255

D'APPROUVER les plans concernant les aménagements paysagés sur l'immeuble situé au 1401, chemin d'Oka.

**ADOPTÉE**

#### **10. Travaux publics**

##### **10.1 Octroi à la firme *Électro-Clean technologies inc.* d'un contrat pour l'acquisition d'appareils parasurtenseurs en vue d'améliorer l'efficacité énergétique pour la somme de 15 453,43 \$ incluant les taxes**

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur des Services techniques du Service des travaux publics, monsieur Martin Angers, daté du 4 août 2009 ;

CONSIDÉRANT que l'installation des appareils parasurtenseurs donne droit à l'allocation de crédits de carbone ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-08-13.256

D'OCTROYER à la firme *Électro-Clean technologies inc.* le contrat ayant pour objet l'acquisition des trois d'appareils parasurtenseurs et d'un disjoncteur à être installés à la station Larry-Cool pour la somme de 15 453,43 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.417.01.681.

**ADOPTÉE**

**10.2 Octroi à la firme *Groupe Conseil BSA*, d'un mandat pour la réalisation d'une étude de drainage pluvial dans le secteur de la rue Cool et de la 28<sup>e</sup> avenue pour la somme de 4 402,13 \$ incluant les taxes**

CONSIDÉRANT les récentes problématiques relatives au drainage pluvial dans le secteur de la rue Cool et 28<sup>e</sup> avenue ;

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur des Services techniques du Service des travaux publics, monsieur Martin Angers, daté du 10 août 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2009-08-13.257

D'OCTROYER à la firme *Groupe Conseil BSA* le mandat ayant pour objet la réalisation d'une étude de drainage pluvial dans le secteur de la rue Cool et de la 28<sup>e</sup> avenue pour la somme de 4 402,13 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.415.00.521

**ADOPTÉE**

**10.3 Octroi à la firme *Monitrox inc.* d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de télésurveillance pour la somme de 18 984 \$ incluant les taxes**

CONSIDÉRANT l'augmentation des méfaits et du nombre d'interventions policières aux abords du barrage Grand-Moulin ;

CONSIDÉRANT le sentiment d'insécurité manifesté par des citoyens qui utilisent et vivent en périphérie de cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT les coûts associés au nettoyage des nombreux graffitis ;

CONSIDÉRANT la difficulté de prendre sur le fait les malfaiteurs ;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à la population un environnement sécuritaire et paisible ;

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses personnes âgées dans le secteur ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu



2009-08-13.258

D'OCTROYER à la firme *Monitrox inc.* le contrat ayant pour objet des équipements de télésurveillance, aux abords du barrage Grand-Moulin, incluant l'installation de caméras de surveillance, d'un système de communication bidirectionnel et l'installation de lampes stroboscopiques et la surveillance active effectuée par le centre de télésurveillance de la firme, pour la somme de 18 984 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 03.121.01.725.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Demande d'assistance financière – Patrouille de secourisme sur le corridor cyclable « La Vagabonde »**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours a présenté aux municipalités de la MRC de Deux-Montagnes, un projet d'intervention en matière de secourisme pour le corridor cyclable « La Vagabonde », pour la saison 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours s'engage, en fonction de la disponibilité de ses membres, à mettre sur pied pour la période estivale, une patrouille composée de bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille des membres de Québec Secours formée en secourisme s'engage à intervenir, à l'intérieur du corridor cyclable « La Vagabonde », en complémentarité avec tous les autres intervenants présents, notamment les différents corps policiers;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par les bénévoles membres de l'organisme Québec-Secours à l'intérieur du corridor cyclable « La Vagabonde » n'engagent d'aucune façon la responsabilité de la MRC de Deux-Montagnes ou de la Ville de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.259

D'ACCEPTER la proposition présentée par l'organisme Québec Secours consistant à mettre sur pied et à patrouiller bénévolement « La Vagabonde », à des fins de secourisme ;

D'AUTORISER l'organisme Québec Secours à faire au besoin des interventions, en matière de secourisme auprès des utilisateurs de « La Vagabonde », à faire de la prévention et à donner des conseils de sécurité ;

DE CONTRIBUER pour un montant de 100 \$ au remplacement du matériel utilisé par les membres de Québec Secours lors d'interventions réalisées en matière de secourisme à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde ».

**ADOPTÉE**

**11.2 Demande d'assistance financière – Association des parents de St-Agapit**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 29 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-08-13.260

D'OCTROYER une assistance financière de 977,53 \$ à l'Association des parents de St-Agapit.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-593-00-970.

**ADOPTÉE**

**11.3 Autorisation à tenir un barrage routier le 29 août 2009 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue – Association des bénévoles du centre hospitalier de Saint-Eustache**

---

CONSIDÉRANT la demande de madame Anne-Marie Duval, présidente de l'Association des bénévoles à l'effet de tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 30 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-08-13.261

D'AUTORISER l'Association des bénévoles du centre hospitalier de Saint-Eustache à tenir un barrage routier, le samedi 29 août 2009, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boulevard des Promenades entre 9h et 15h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.4 Autorisation à tenir un barrage routier le 5 septembre 2009 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue – Organisme 4 Korners**

---

CONSIDÉRANT la demande de madame Sylvia Schatrowski, directrice de l'organisme, à l'effet de tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 30 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.262

D'AUTORISER l'organisme 4 Korners à tenir un barrage routier, le samedi 5 septembre 2009, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

12. **Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h49. Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h11.

13. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-08-13.263

DE LEVER la présente séance à 21h12.

Signé Marc Lauzon  
Marc Lauzon, maire

Signé Alexandre Verdy  
Alexandre Verdy, greffier